



Assemblée générale

Distr. générale
30 mai 2017

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Trente-cinquième session

6-23 juin 2017

Point 4 de l'ordre du jour

**Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent
l'attention du Conseil**

Exposé écrit* présenté par Association Bharathi Centre Culturel Franco-Tamoul, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[15 mai 2017]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

GE.17-08682 (F)



* 1 7 0 8 6 8 2 *

Merci de recycler



PTA, une loi draconienne contre les Tamouls*

Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté la Résolution 30/1 le 25 septembre 2015 coparrainée par le Sri Lanka et les Etats-Unis. La résolution a souligné l'obligation du gouvernement à promouvoir la réconciliation, l'établissement des responsabilités et des droits humains au Sri Lanka en répondant principalement aux préoccupations des détenus arrêtés en vertu de la loi discriminatoire sur la sécurité nationale, la loi sur la prévention du terrorisme (LPT ; en anglais : PTA, Prevention of Terrorism Act). Cependant, malgré les assurances données par le gouvernement dit de bonne gouvernance, très peu de progrès ont été réalisés en ce qui concerne les arrestations et les détentions au titre de la LPT.

Même après le changement de gouvernement, l'arrestation des ex-carders qui ont été libérés après le soi-disant 'programme de réhabilitation' et qui tentaient de fuir le lieu d'origine ont été arrêtés durant leur départ ou arrivée à l'aéroport. Même s'ils occupaient des emplois par le biais d'agences qui fonctionnent au Moyen-Orient, ils ne pouvaient pas poursuivre leur voyage. Toutefois, de janvier à mai 2016, plus de 20 personnes ont été arrêtés à l'aéroport soit durant leur arrivée ou départ.

Les prisonniers politiques placés en détention provisoire par le magistrat ont fait une grève de la faim du 12 au 17 octobre 2015, ce qui a fait que certains détenus ont été hospitalisés en raison de leur état critique. Etant donné qu'il y avait des tensions de la part des activistes et organisations à échelle locale et internationale, et suites aux assurances données par le gouvernement après la 30^{ème} session du Conseil des droits de l'homme en septembre 2015 où le rapport de l'OISL (OHCHR Investigation on Sri Lanka) et la 4^{ème} résolution ont été adoptés concernant le Sri Lanka, le gouvernement a accepté de libérer un total de 39 détenus de la LPT depuis la nouvelle prison de Magazine à Colombo dans des conditions de libération sous caution très strictes.

Après un certain temps, 18 d'entre eux ont reçu l'ordre d'être réhabilités sans aucune justification. L'attitude du département du procureur général (Attorney General's Department) montre clairement le manque d'intérêt et la volonté de libérer les détenus politiques permettant l'accélération du traitement des affaires.

Le 19 avril 2016, les détenus ont de nouveau fait une grève de la faim. La demande des prisonniers politiques étaient qu'ils soient remis en liberté sans conditions. Ils citent un précédent établi en 1989 et 1991 quand les rebelles cinghalais du sud ont été libérés sans procès et avec des conditions minimales.

Depuis le 2 avril 2016, plus de 35 personnes ont été arrêtés concernant la refonte du LTTE, à Chavakachcheri, Jaffna. La plupart d'entre eux ont été emmenés dans un van qui n'avait ni plaque d'immatriculation ni autre moyen d'identification. Les familles ont eu peu d'informations concernant leurs arrestations et aucun reçu d'arrestation ne leur a été communiqué. Les arrestations ont eu lieu dans les provinces du nord et de l'est. Les visites par les membres de la famille étaient limitées et les personnes arrêtées devaient faire une déposition devant le magistrat, ordonné par le service chargé des enquêtes liées au terrorisme (en anglais : TID, Terrorism Investigation Division) en vertu de l'article 127 du Code de procédure pénale garantissant leur liberté.

Le changement de gouvernement n'a ni changé la structure militaire ni leur comportement et attitude envers les communautés tamoules, en particulier les personnes vivant dans les zones touchées par la guerre. Malgré que cela fait 7 ans que la guerre est terminée, cela nous amène à la question de la liberté de circulation, de la liberté et du droit à l'impunité.

Il y a quatre détenus qui ont des affaires dans plusieurs hautes cours et sont toujours prisonniers dans le centre de détention de Boosa, un centre de détention bien connu. Ces détenus n'ont pas été transférés dans des prisons et leur droit à la liberté, droit d'accès à des consultations juridiques et de communiquer avec les membres de famille ont été restreints et leur déplacement dans le centre de détention de Boosa ont été limités par rapport aux autres détenus.

Par conséquent, nous vous prions de demander au gouvernement sri lankais de recommander ce qui suit,

1. Libérer les détenus politiques inconditionnellement. Les prisonniers politiques doivent être libérés immédiatement afin d'encourager un processus de justice transitionnelle efficace assurant une réconciliation durable.
2. Réexaminer et abroger la loi antidémocratique - la loi sur la prévention du terrorisme (LPT). La loi devrait être remplacé par des lois conformes au droit interne et au droit international. Toutefois, le gouvernement ne devrait pas attendre pour l'abrogation de la LPT, il devrait mettre fin aux abus commis par le TID, qui continuent d'arrêter des suspects sans inculpation, les retenant souvent de manière abusive et humiliante, en violation des procédures établies par la commission des droits de l'homme du Sri Lanka.
3. S'assurer que le Bureau des personnes disparues (en anglais : OMP, Office of the Missing Persons) exerce ses fonctions sous le contrôle d'agences internationales comme les Nations Unies avec la participation de procureurs et juges spéciaux internationaux puisque les victimes n'ont plus aucune confiance aux mécanismes locaux ou personnes rattachées à la police, aux militaires ou au système judiciaire.

*Swiss Council of Eelam Tamils (SCET), Association Le Collectif La Paix au Sri Lanka, des ONG sans statut consultatif partagent également les opinions exprimées dans cet exposé.